

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

*Le Ministre*

Paris, le 28 JAN. 2009

N/Réf : CE 0603973

Monsieur le Ministre,

Par un courrier en date du 14 octobre 2009, vous avez appelé mon attention sur la crise traversée par le secteur des fruits et légumes.

Au niveau national, des efforts importants ont été consentis dès le mois d'août 2009 pour soulager la trésorerie des producteurs. Ainsi, 15 millions d'euros ont été affectés à la prise en charge de cotisations sociales patronales ou d'intérêts d'emprunt bancaires. Le plan d'accompagnement et d'animation (ventes au déballage et campagnes de communication) déployé cet été pour faire face à la crise a par ailleurs montré de bons résultats en termes d'écoulement des stocks.

Les producteurs de fruits et légumes pourront en outre bénéficier du plan exceptionnel de soutien à l'agriculture française qui a été annoncé par le Président de la République le 27 octobre 2009 à Poligny et mis en œuvre depuis le 9 novembre 2009. Ce plan prévoit des prêts bancaires à hauteur d'un milliard d'euros et un soutien de l'Etat de 650 millions d'euros.

Certaines mesures s'inscrivent en particulier dans le cadre spécifique des aides d'Etat au secteur agricole dans le contexte de la crise économique mondiale. Pour la période 2008 – 2010, suite à la demande de la France, le plafond d'aide auquel les agriculteurs peuvent prétendre a été doublé et s'élève à 15 000 euros. Ainsi :

- 60 millions d'euros sont mobilisés pour alléger les charges financières des agriculteurs, avec la prise en charge d'une partie des intérêts des prêts de reconstitution de fonds de roulement ou de consolidation. Par ce soutien, le taux d'intérêt réel des prêts de trésorerie et de consolidation sera réduit à 1,5 % sur cinq ans, et à 1 % pour les jeunes agriculteurs ;
- 200 millions d'euros permettent de prendre en charge une partie des intérêts de l'annuité non bonifiée 2010 et d'accompagner les agriculteurs les plus en difficulté ;
- 50 millions d'euros permettent la prise en charge des cotisations à la Mutualité Sociale Agricole.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Ancien Ministre  
Sénateur du Loiret  
Vice-Président de la Commission des Lois  
Sénat  
15, rue de Vaugirard  
75 291 PARIS CEDEX 06

Les producteurs pourront également bénéficier des mesures suivantes :

- 50 millions d'euros sont consacrés à la prise en charge de la taxe sur le foncier non bâti, au cas par cas ;
- 170 millions d'euros permettent le remboursement de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel.

A la suite des travaux du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche avec les représentants professionnels, le Président de la République a annoncé, le 27 octobre 2009, le renforcement du dispositif existant d'exonération de charges patronales applicable aux travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi (TO/DE). Il représente un effort supplémentaire substantiel de 170 millions d'euros par an sur le budget de l'Etat, pour un coût global du dispositif TO-DE de 450 millions d'euros par an.

Par ailleurs, conformément à l'engagement pris lors des réunions des 4 et 6 août 2009, le dispositif CAP et CAP+ export, mis en place par le Gouvernement pour soutenir les entreprises exportatrices devant le retrait des assureurs, a été adapté pour tenir compte des spécificités du secteur des fruits et légumes. Il est déployé depuis le 5 octobre 2009.

S'agissant des relations commerciales, le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche contient trois propositions permettant de mieux réguler les pratiques des opérateurs du secteur : la suppression de la pratique « remises, rabais, ristournes » en période de crise, l'encadrement de la pratique du « prix après vente », l'obligation d'un contrat écrit préalable à toute publicité hors lieu de vente. Le projet de loi contiendra aussi des dispositions permettant de formaliser des relations justes et équitables au sein d'un secteur de production donné.

Ce projet de loi sera examiné par le Parlement au printemps prochain.

En outre, l'observatoire des prix et des marges pour les filières agroalimentaires a axé ses travaux du mois de septembre sur le secteur des fruits et légumes. Cette démarche de transparence répond à une attente forte des professionnels comme des consommateurs. Les missions et moyens de cet observatoire seront renforcés dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Soyez assuré de mon entière détermination à soutenir le secteur des fruits et légumes dans les crises conjoncturelles qu'il traverse et à apporter des solutions durables aux défis auxquels il est confronté.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



---

Bruno LE MAIRE